

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du : -8 septembre 2014 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : -2 sept.-14

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Mme Véronique MARTINEZ

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Frédéric MILLIAT, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : F.MARTINEZ à P.LEBRUN

Membres absents :

- ✓ Indemnité de conseil allouée au percepteur
Le conseil souhaite avoir plus de précisions sur cette indemnité, la décision est reportée ultérieurement.

- ✓ Rythme scolaire (TAP) : tarif / paiement
Vu la délibération du 20 juillet 2014 établissant les tarifs applicables pour le rythme scolaire ;
Etant donné que cette délibération est incomplète
A l'unanimité, le conseil municipal décide :
- D'abroger la délibération n° 2014.26 du 20/07/2014 ;
 - D'appliquer la tarification proposée par la commission suivant le tableau ci-dessous :

Réductions progressives en fonction du nombre d'enfants inscrits aux TAP				
	1h/semaine	2h/semaine	3h/semaine	4h/semaine
1er enfant	0.70 €	1.40 €	2.10 €	2.80 €
2ème enfant	0.60 €	1.20 €	1.80 €	2.40 €
3ème enfant	0.50 €	1.00 €	1.50 €	2.00 €
4ème enfant	0.40 €	0.80 €	1.20 €	1.60 €
Total pour 1 enfant	0.70 €	1.40 €	2.10 €	2.80 €
Coût annuel pour les parents	25.20 €	50.40 €	75.60 €	100.80 €
Total pour 2 enfants	1.30 €	2.60 €	3.90 €	5.20 €
Coût annuel pour les parents	46.80 €	93.60 €	140.40 €	187.20 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	50.40 €	100.80 €	151.20 €	201.60 €
Réduction / année	3.60 €	7.20 €	10.80 €	14.40 €
Total pour 3 enfants	1.80 €	3.60 €	5.40 €	7.20 €
Coût annuel pour les parents	64.80 €	129.60 €	194.40 €	259.20 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	75.60 €	151.20 €	226.80 €	302.40 €
Réduction / année	10.80 €	21.60 €	32.40 €	43.20 €
Total pour 4 enfants	2.20 €	4.40 €	6.60 €	8.80 €
Coût annuel pour les parents	79.20 €	158.40 €	237.60 €	316.80 €
Coût annuel plein tarif pour les parents	100.80 €	201.60 €	302.40 €	403.20 €
Réduction / année	21.60 €	43.20 €	64.80 €	86.40 €

- Dit que la totalité du règlement sera effectuée à l'inscription en un ou trois versements par chèque libellé au nom du trésor public ;
Les chèques seront encaissables aux 1^{er} octobre 2014, 1^{er} janvier 2015 & 1^{er} avril 2015 ;
- Dit que les enfants non-inscrits aux TAP et non récupérés à 15h30 par les personnes habilitées, seront pris en charge automatiquement pour les moins de 6 ans et exceptionnellement pour les plus de 6 ans (sur accord des parents) par les TAP au tarif de 2.30 € pour une heure ;
- Dit que les intervenants bénévoles bénéficient du non-paiement pour leur(s) enfant(s) la semaine de leur intervention aux TAP ;
- DIT que les dépenses engagées sont prévues au budget ;
- Autorise le Maire à signer les diverses conventions en partenariat avec les bénévoles et intervenants entrepreneurs dont leurs prestations seront payées sur facture.

✓ Radar pédagogique :

Le conseil à l'unanimité décide l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée nord du village, en venant de VILLEFRANCHE avant l'arrêt du bus scolaire.
Avis défavorable à la souscription d'une maintenance.

✓ CR des diverses commissions :

• Travaux : modules, peintures, isolation, ...

- L'isolation des combles de l'école se fera pendant les vacances de la Toussaint.
- Accord de la famille ALLATANTE pour pouvoir installer des modules sur une partie de leur terrain mitoyen avec notre bâtiment scolaire.
- Après plusieurs consultations, c'est la Sté TOUAX qui a été choisie pour l'achat de 4 modules. Après signature de la convention entre la Commune et la famille ALLATANTE, les travaux de terrassement, les modules ont été installés pour la rentrée du 1^{er} septembre.
- Les sanitaires, l'entrée, le couloir, la montée d'escalier et le dortoir de la maternelle ont été repeints.
- Le réseau informatique passe maintenant sous goutte. Des prises de courant ont été ajoutées.
- L'ancien bungalow qui était sur le parking est parti ce matin.
- La tondeuse ne fonctionnait plus. Des consultations ont été faites pour la remplacer. C'est l'offre de la Sté MOTOCULTURE BEAUJOLAISE qui a été retenue.
- Le devis de signalisation horizontale et verticale a été adressé avec le dossier de demande de subvention sur le produit des amendes de police. Le dossier est actuellement auprès des services de la Préfecture. Leur réponse ne pourra arriver qu'en fin d'année. Le conseil décide à l'unanimité, pour des raisons de sécurité, de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.
Le conseil accepte à l'unanimité le supplément d'un miroir et d'un enduit en dent de requin pour un montant de 1018 € HT

• Urbanisme : PLU

Nous avons fait un appel d'offres auprès de 4 bureaux d'études. 3 ont répondu à notre cahier des charges qui tient compte des nouvelles normes, GRENELLE, ALUR et paysagères.

• Finances & personnel :

Suite au rythme scolaire. Il nous faut modifier les contrats des agents travaillant avec l'école.

- Il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 23h/hebdomadaire annualisé à compter du 1^{er} décembre 2014. Avis favorable à l'unanimité.
- L'ATSEM qui est à 30h25 passera à temps complet. Une demande va être faite auprès du CTP du Centre de Gestion pour modification d'horaire. Avis favorable à l'unanimité du conseil
- Un adjoint d'entretien à 3h/hebdomadaires fera 7h00
- L'adjoint du patrimoine est actuellement à 10h/hebdomadaires. Il faut prévoir 54h30 pour le rythme scolaire pour l'année 2014-2015.
- Il faut créer un poste d'adjoint technique à raison de 4h hebdomadaire.

• Vie scolaire : bilan des TAP à la rentrée

La rentrée s'est faite sans problème. Entre 53 & 56 enfants participent aux TAP. Remerciements au Sou des Ecoles qui fournit des jeux.

La préparation du bulletin est en cours, il faut relancer les associations pour avoir leurs articles et photos et il faut que l'on retrouve des annonceurs.

✓ Journée des peintres : jury

Le concours de peintures se déroulera le 21 septembre. Le jury est composé de 5 personnes dont 1 conseiller. Frédéric MILLIAT accepte cette fonction avec Marie PAILLONCY en suppléante.

✓ Questions diverses

- Ambroisie : F.DUMOULIN et un référent de FRONTENAS se sont retrouvés Route du Château pour vérifier que les plants ont bien été coupés.
- Commission « Agriculture » : il s'agit du développement de l'agriculture en zone rurale.
- Commission « Foot » : F.DUMOULIN s'est rendu à l'assemblée générale.
- F.MILLIAT remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de la gazette

- Remerciements à Baptiste DEMONTROND pour l'efficacité de son travail pendant son intervention sur 15 jours, fin août début septembre, en tant qu'adjoint technique.
- Nous avons reçu plusieurs courriers déplorant l'état du cimetière, l'aire du city stade et les jeux de boules. Actuellement il y a un gros souci d'entretien de la commune.
- A partir de mercredi, nous faisons de nouveau appel à B. DEMONTROND, quelques jours, pour nettoyer le cimetière.
- La salle au 2^{ème} étage de la mairie : C'est la commission de F. MILLIAT et la commission travaux qui réfléchiront sur son utilisation.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23:52

Prochaine réunion : le 6 octobre 2014 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le maire.

